

Star Academy : un objet pour la science politique ?

Fabrizio CANTELLI, politologue, assistant de recherche aux Facultés universitaires Saint-Louis
et

Olivier PAYE, politologue, professeur aux Facultés universitaires Saint-Louis

Texte paru dans : Yves Cartuyvels (Ed.), *Star Academy : un objet pour les sciences humaines*, Bruxelles, Presses des Facultés universitaires Saint-Louis (Travaux et recherches, 50), 2004, pp. 65-89.

Version mise en page consultable dans son intégralité, sous format électronique,
dans la collection « Google Books »

Introduction

La science politique ou les sciences politiques? La politique ou le politique? Voilà une manière de résumer en deux questions, si souvent posées aux politologues, le problème de l'identité trouble de la science politique. En Belgique francophone, que ce soit dans le monde académique ou dans la société en général, la science politique ne semble pas encore jouir d'une image forte, à la fois claire et valorisée, comme elle peut en bénéficier dans un contexte anglo-saxon par exemple. Ce manque de lisibilité s'explique en partie sans doute en raison de l'institutionnalisation relativement tardive de la science politique, plus encore en Communauté française de Belgique que dans d'autres régions du monde, comparativement à des disciplines "classiques" comme la philosophie, l'histoire ou même la sociologie¹.

Par rapport à ces disciplines "classiques" des sciences humaines, la spécificité de la science politique semble provenir davantage de son objet que de sa démarche. La science politique paraît se caractériser plus par l'étude d'un ordre particulier de phénomènes humains, les "phénomènes politiques", que par une démarche d'analyse particulière par laquelle elle les connaîtrait. D'où la question de savoir si l'on peut vraiment parler d'une science politique, au sens d'une discipline qui serait définie par une logique de connaissance relativement spécifique (voir *infra*).

Le problème de la clarification de l'identité de la science politique ne renvoie cependant pas à cette seule question. Il touche d'abord à la question de savoir ce qu'est exactement un phénomène *politique* : un phénomène qui a trait au pouvoir (avec ou sans p majuscule)? A l'Etat? Au gouvernement? Aux processus de production d'un ordre public? Aux mécanismes de réalisation d'un ordre social? A l'institutionnalisation collective et officielle d'une société?... En l'état actuel de la discipline, la question n'est pas tranchée, et suscite un éventail de réponses différentes qui alimentent l'image floue de la science politique².

¹ Dans cette contribution, nous partons du postulat que les "disciplines scientifiques" existent bel et bien, même s'il existe une tendance à nier leur existence, tant d'un point de vue épistémologique que pratique. Voir pour la science politique, P. FAVRE, *Retour à la question de l'objet ou faut-il disqualifier la notion de discipline?*, *Politix*, n°29, 1995, p. 141-157.

² Voir B. VOUTAT, *Les objets de la science politique. Réflexions sur une discipline sans objet*, dans L. SFEZ (sous la direction), *Science politique et interdisciplinarité*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, p. 55-76.

Pour ne pas nous engager trop loin dans un débat théorique sur l'objet ou les objets de la science politique, nous proposons de tenir pour acquis qu'au sens le plus large que lui reconnaît la science politique aujourd'hui l'adjectif " politique " qualifie tout phénomène humain dans la mesure où il a trait au Pouvoir (avec un p majuscule). Par Pouvoir, nous entendons l'institution qui est chargée, dans un ensemble social ou territorial donné, de veiller à titre officiel au développement des conduites humaines qui s'y produisent selon des cadres communs³. Selon cette acception large de la " chose politique ", le *domaine d'investigation* de la science politique comprend potentiellement tout ce qui touche au Pouvoir (actions, acteurs, institutions, structures, règles, normes...) : à sa *conquête* et à son *occupation* – la politique au sens courant dominant du terme (la politique des partis et des représentants politiques) – mais aussi à son *influence* (la politique des lobbies, des mouvements sociaux et des citoyens), à son *exercice* (la politique des gouvernants et des administrations publiques), ou encore à la *relation* de ses actions ou des actions visant à l'occuper ou à l'influencer (la politique des médias).

Plus qu'à la politique, la science peut s'intéresser également *au* politique, au sens de l' " ordre politique ", de cette dimension particulière (effective ou théorique) d'une société qui concerne son *institutionnalisation*, c'est-à-dire à la fois sa constitution en un collectif particulier (" la nation ", " le peuple "...) et sa soumission à un cadre institutionnel (la " cité ", l' " Etat "...) ayant vocation à assurer, selon certaines modalités, une organisation commune officielle des conduites des individus à l'échelle de ce collectif ou du territoire qu'il occupe.

Les choses seraient encore simples si, après avoir acté les différents sens du mot " politique ", on pouvait alors définir la science politique comme cette branche des sciences humaines qui s'occupe de l'étude de cet ensemble particulier de phénomènes humains qualifiés de politiques. Tel n'est pas le cas. Il existe en effet au sein des autres disciplines des sciences humaines, des branches qui, tout en ne se revendiquant pas de la science politique, se vouent également à l'étude des phénomènes politiques : la philosophie politique, l'histoire politique, la sociologie politique... Quand on veut définir ce qu'est la science politique, on est ainsi conduit à préciser ce qui la différencie de ces autres " sciences politiques ", ce qui immanquablement nécessite de situer la réflexion à un certain niveau d'abstraction.

Pour ne pas rendre le propos trop rébarbatif, nous avons choisi d'inscrire le traitement de cette question épistémologique dans une histoire, retissée brièvement et à gros traits, de la science politique, de sa naissance et de son développement en terrains d'investigation particuliers. Une fois cette présentation générale accomplie, nous tenterons de faire comprendre plus concrètement ce qu'est la science politique en réfléchissant aux différentes manières dont elle pourrait s'emparer, pour l'analyser, d'un phénomène comme celui de la Star Academy, nous prêtant ainsi à notre tour à l'exercice qui a été demandé à tous les contributeurs de cet ouvrage.

I. Qu'est-ce que la science politique?

³ Selon une définition moins " institutionnelle ", nécessairement déjà plus sophistiquée, nous proposons de tenir pour " politique " ce qui dans une société a trait à l'assurance à titre officiel d'une organisation commune des conduites individuelles et collectives dans cette société.

Pour répondre sur un plan général à la question de savoir ce qu'est la science politique, nous allons évoquer son histoire, ses terrains balisés de recherche, ses courants théoriques et optiques d'analyses principaux.

1. Naissance et développement de la science politique

La science politique peut faire valoir une filiation intellectuelle remontant aux philosophes politiques de l'Antiquité, grecque en particulier. Nombreux sont cependant les politologues qui refusent cet héritage, afin de marquer plus nettement l'arrimage de la science politique au positivisme, tel qu'il a été théorisé de façon pionnière pour les sciences sociales par Auguste Comte, au début du XIX^{ème} siècle (voir *infra*)⁴.

Au sens organisationnel du terme, la science politique naît d'un mouvement d'institutionnalisation qui a été amorcé dans les sociétés occidentales au cours du dernier tiers du XIX^{ème}, parallèlement à l'accroissement du rôle de l'Etat et au développement de l'administration publique. Cet essor se marque notamment par la création de structures d'enseignement, de lieux de publications et d'associations professionnelles spécialement consacrées à la connaissance des phénomènes politiques. En Belgique, on voit ainsi se créer au sein des universités existantes dans les années 1890 des Ecoles de sciences politiques et sociales.

Cette activité scientifique qualifiée improprement de " politique "⁵ ne va cependant pas s'institutionnaliser sous une même appellation dans les différents pays occidentaux. Dans le monde anglo-saxon (Grande-Bretagne, Etats-Unis...), prévaudra l'étiquette "*la science politique*" (*Political Science* au singulier), ouvrant à la fondation d'une communauté scientifique qui s'identifie avant tout par un *objet* de réflexion commun. Dans le monde latin (France, Italie...) ou plus largement " civiliste ", Belgique comprise, c'est l'étiquette "*les sciences politiques*" qui a été retenue, ouvrant à une conception selon laquelle les phénomènes politiques ne peuvent être (bien) analysés que par une pluralité d'optiques disciplinaires différentes, voire irréductiblement différentes.

Dans un sens premier et très large, "*les sciences politiques*" désignaient un certain nombre de disciplines générales des sciences humaines dont la connaissance était jugée nécessaire pour comprendre – et faire – la politique, entendue comme " art de gouverner "⁶. Dans un sens ultérieur, plus restreint, l'appellation " sciences politiques " au pluriel va progressivement être utilisée pour désigner l'ensemble des parties " politique " des grandes disciplines de sciences humaines : philosophie politique, droit public (c'est-à-dire droit constitutionnel, droit administratif et droit international public), histoire politique, sociologie politique, économie

⁴ Voir par exemple les premières lignes du *Que sais-je?* sur *La science politique* écrit par PH. BRAUD (Paris, PUF, n°909, 8^{ème} éd., 2001).

⁵ Cette qualification est impropre puisque c'est l'objet d'étude de la science qui est politique, et non l'activité scientifique elle-même.

⁶ Ainsi l'Académie française des sciences morales et politiques, créée sous la Révolution française en 1795, supprimée en 1803 par Napoléon, et réinstituée depuis 1832 regroupait à la fin du XIX^{ème} les disciplines suivantes : philosophie, morale, législation, droit public et jurisprudence, économie politique et statistique, histoire générale et philosophique. Aucune "classe" spécialisée en "science politique" – pas plus, notons-le qu'en sociologie (sans doute visée sous l'appellation philosophie, distincte de morale) – n'y est établie. Voir P. FAVRE, *Histoire de la science politique*, dans M. GRAWITZ, J. LECA (sous la direction), *Traité de science politique*, Tome 1, Paris, PUF, 1985, chap. 1, p. 29-30.

publique/macro-économie, géopolitique, voire psychologie politique, et plus tard, anthropologie politique⁷... mais à l'exclusion de *la* science politique dont l'existence même fut longtemps déniée dans des pays comme la France ou la Belgique.

Qu'elle s'exprime au singulier ou au pluriel, la science politique au sens actuel du terme ne prend son véritable essor institutionnel que durant la période de l'entre-deux-guerres, avec pour cadre principal sinon exclusif les Etats-Unis, et pour institution motrice, l'Université de Chicago, déjà célèbre pour le rôle de son "Ecole" dans le développement de la sociologie. Il faut faire ici une place particulière à celui qui peut être considéré comme le véritable "père fondateur" – au plan pratique – de la science politique actuelle, à savoir Charles MERRIAM (1876-1953). Ce dernier eut un impact tout à fait fondamental sur le développement de la science politique américaine, en initiant et dirigeant des projets de recherche collective ambitieux (sur les partis, les causes des guerres, les comportements électoraux...) et en contribuant à la création de structures de recherche durables (centres et fonds de recherche en science politique). A cet essor de *la* science politique au plan institutionnel va correspondre, au plan épistémologique, un mouvement d'affirmation identitaire qui opérera par prises de distance successives à l'égard " *des sciences politiques* " existantes.

La " rupture " première et fondamentale s'effectue vis-à-vis des " sciences politiques *normatives* " ⁸, en opposition à la philosophie politique d'abord, comprise exclusivement au sens de la philosophie politique normative⁹, vis-à-vis du droit public ensuite, entendu au sens de la dogmatique juridique ou du positivisme juridique. Par rapport aux deux modes d'analyse des phénomènes politiques que représentent la philosophie politique et le droit public (entendus dans les sens précités), la science politique entend incarner un savoir *factuel*, attaché avant tout à étudier des faits et non des normes, des pratiques et des modes de comportements concrets et non des manières idéales de fonctionner, que ce soit selon la morale ou selon le droit. C'est la *réalité effective* des choses qui importe à la science politique, qui veut se centrer sur ce qui *est* plutôt que

⁷ *Droit public* et non " droit politique ", intitulé vieilli qui avait pourtant une pertinence dans un passé pas si lointain : le fameux " Contrat social " de Jean-Jacques Rousseau était ainsi sous-titré " Principes de droit politique ". Il existe d'ailleurs toujours une collection " Droit politique " aux Presses universitaires de France.

Economie publique et *Macro-Economie* et non " Economie politique " car ce dernier intitulé est un faux ami, devenu synonyme d'Economie générale (appliquée à la vie sociale). L'expression " économie politique " n'est donc pas à la science économique ce que sociologie politique, philosophie politique ou histoire politique sont à leur discipline : l'analyse des rôles économiques des pouvoirs publics relève essentiellement en science économique de l'économie publique et de la macro-économie.

D'autre part, l'expression " économie politique " ne désigne pas non plus cette autre partie de la science économique qui est consacrée spécialement à l'étude des phénomènes politiques (pas nécessairement de nature économique), avec les méthodes (quantitatives et mathématisées) de la science économique. Appelée en français " analyse économique de la vie politique ", cette démarche d'analyse est encore peu répandue en science politique dans des pays comme la France et la Belgique, alors que dans le monde anglo-saxon elle fait pleinement partie de la science politique, au même titre que la sociologie politique par exemple.

⁸ Voir J. BAUDOUIN, *Introduction à la science politique*, 6^{ème} éd., Paris, Dalloz (Mémentos), 2000, p. 7-10.

⁹ Voir D. L. SEILER, *La gouvernance : mirage de la théorie normative en science politique*, dans C. GOBIN, B. RIHOUX (sous la direction), *La démocratie dans tous ses états*, Louvain-la-Neuve, Académia-Bruylant (Science politique), 2000, p. 61-62.

En science politique, on tend à désigner sous l'appellation " *théorie* politique " et non, justement, " *philosophie* politique ", une démarche philosophique (appelée en philosophie " *théorique* " ou " *analytique* ") qui n'est pas mue par la recherche de la forme idéale des phénomènes politiques et qui n'interprète pas la nature des phénomènes politiques effectifs en fonction de modèles idéaux construits à partir d'une certaine échelle de valeurs et de normes.

sur ce qui *devrait être*, et juger les phénomènes politiques prioritairement *en fait*, en établissant leur " réalité brute ", et non *en valeurs*, en se demandant s'ils sont bons ou justes, légaux ou licites.

En bref, la science politique n'entend pas se consacrer principalement à déterminer si les phénomènes politiques qu'elle étudie sont légitimes ou non, en comparant leur réalité effective à des normes construites " *a priori* ", qu'elles soient personnelles ou collectives, morales ou juridiques. Ce qui compte surtout pour la science politique, c'est de mettre au jour la logique de production et de fonctionnement des pratiques et institutions politiques. La science politique cherche avant tout à savoir ce qui, dans les conduites humaines, peut expliquer qu'un phénomène politique se produise, et se produise de cette façon.

La deuxième " rupture " qu'opère la science politique dans son mouvement d'affirmation identitaire au plan épistémologique s'effectue vis-à-vis des autres " sciences politiques factuelles ". La prise de distance s'exerce avant tout par rapport à l'histoire politique¹⁰.

La différence fondamentale qui vient " d'évidence " à l'esprit est une différence d'objet : la science politique au sens dominant qu'elle revêt aujourd'hui entend privilégier l'étude des phénomènes politiques *actuels* (en cours), et non ceux (révolus) qui appartiennent au passé, en tout cas à un passé relativement " éloigné ". Cependant, l'histoire politique est une discipline qui ne s'est jamais limitée à l'étude de faits appartenant à un passé " lointain ". Il y a toujours eu, depuis Thucydide, une veine d'histoire politique contemporaine. Vis-à-vis de cette " histoire politique du temps présent ", ce sont des différences d'optiques qui tendent à singulariser les démarches qui se revendiquent de la science politique, comprise dans son sens actuel dominant. La première de ces différences est que la science politique ne conçoit pas que pour saisir l'état actuel d'un phénomène politique, il soit nécessairement pertinent de le replacer dans une perspective historique (relativement longue), ni d'en refaire (toute) la genèse¹¹.

Deuxièmement, le souci théorique se veut plus affirmé du côté de la science politique¹². D'une part, la science politique entend davantage que l'histoire politique du temps présent (dans sa version " traditionnelle ") se préoccuper de la généralisation des connaissances qu'elle tire des phénomènes qu'elle étudie. Elle vise davantage à dégager (de façon synchronique) des lois générales, des tendances lourdes, des éléments communs au travers des différents " cas d'étude " qu'elle analyse. D'autre part, la science politique invite à accorder une attention plus grande à la construction de concepts, de types, de modèles qu'elle charge chaque recherche empirique de " tester " et de " valider ", pour reprendre un vocabulaire emprunté par les sciences sociales aux

¹⁰ Voir J.-M. DENQUIN, *Introduction à la science politique*, 2^{ème} éd., Paris, Hachette (Les Fondamentaux), 2001, p. 20.

¹¹ Voir P. FAVRE, *De l'histoire en science politique. Pour une évaluation plus exigeante des fondements de la socio-histoire du politique*, dans P. FAVRE et J.-B. LEGRASSE (sous la direction), *Enseigner la science politique*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 217-230.

¹² Voir H. PORTELLI, *Parler en politiste de la vie politique. Les défis d'un enseignement*, et B. GAÏTI, *Parler en politiste de la vie politique. Entre chronique et concept*, dans P. FAVRE et J.-B. LEGRASSE (sous la direction), *Enseigner la science politique*, op. cit., p. 147-165 et p. 175-201.

sciences naturelles, au travers de la formulation préalable d'une " problématique de recherche " et d'" hypothèses de travail " particulières¹³.

Enfin, troisièmement, les méthodes diffèrent (partiellement) : la science politique entend privilégier le recours à des méthodes d'enquête de type sociologique, et, surtout dans le monde anglo-saxon, aussi de type économique et psychologique (voir *infra*), qui ne sont pas celles que privilégie l'histoire politique du temps présent, qui reste davantage attachée au travail de dépouillement des archives, éventuellement élargi à la récolte des témoignages oraux, mené principalement selon les (seules) règles de " l'analyse critique des sources documentaires ".

Au final, dans l'univers culturel francophone en tout cas, la science politique dominante ne semble guère se distinguer de la sociologie politique¹⁴ si ce n'est justement par son intitulé. Si l'on estime que ce genre de distinction terminologique est rarement fortuit, on peut considérer que l'intitulé " science politique " marque au minimum un refus d'être assimilé à une simple branche d'un arbre de la connaissance dont la sociologie générale formerait le tronc. Cette vocation de la science politique à ne pas être considérée comme une " sociologie régionale " au même titre que la sociologie du travail, la sociologie de la famille ou la sociologie du sport peut s'expliquer pour des raisons à la fois symboliques et pratiques. Les politologues posent que le politique n'est pas un objet social comme un autre, vu son caractère consubstantiel, sinon " central ", à toute vie en société. Dès lors que l'on considère qu'il ne peut y avoir société sans politique, la création d'une discipline scientifique en tant que telle, de même " rang " que la sociologie générale, s'en trouve justifiée¹⁵.

Ce choix des politologues situés dans ou à proximité de l'univers culturel français de revendiquer, ne fût-ce qu'implicitement, au bénéfice de la science politique un statut symbolique *et* pratique qui ne soit pas inférieur à celui de la sociologie générale se trouve d'autant mieux fondé qu'il peut prendre appui sur la situation de la science politique au plan international. Comme l'écrasante majorité des politologues de profession travaillent aux Etats-Unis¹⁶, la science politique mondiale suit largement les contours de la science politique nord-américaine. Or, aux Etats-Unis, la sociologie occupe une place moins centrale parmi les sciences humaines positivistes que dans l'univers culturel français par exemple¹⁷. Il n'est dès lors pas étonnant que la science politique américaine ne s'identifie pas seulement par ses approches sociologiques. Elle se caractérise tout autant, et même plus, par des méthodes empruntées à l'" *analyse économique de la vie politique* " qui se veut plus attachée à l'étude des stratégies rationnelles d'action politique et plus ouverte sur des modes de formalisation

¹³ Voir J. LAGROYE, *Sociologie politique*, 3^{ème} éd., Paris, Presses de sciences po et Dalloz, 1997, p. 16-18.

¹⁴ Déjà affirmée par l'un des " pères fondateurs " de la discipline en France (M. DUVERGER, *Sociologie politique*, Paris, PUF, 1966, p. 24), la synonymie fondamentale entre " science politique " et " sociologie politique " tend à être réaffirmée dans un grand nombre de manuels actuels de science politique ou de sociologie politique publiés en France. Voir par exemple : J. BAUDOUIN, *Introduction à la sociologie politique*, Paris, Seuil (Points. Essais), 1998, p. 13-14; J.-M. DENQUIN, *op. cit.*, p. 17-18; PH. GUILLOT, *Introduction à la sociologie politique*, Paris, Colin (Cursus), 1998, p. 11-18.

¹⁵ J.-M. DENQUIN, *Op. cit.*, p. 18-20.

¹⁶ Dans leur introduction générale au *Traité de science politique* édité en 1985 (*op. cit.*), M. GRAWITZ et J. LECA indiquaient que " la science politique américaine (...) groupe 90 % des professionnels et probablement des moyens " de la science politique mondiale (p. XIV).

¹⁷ L. BLONDIAU, *Les tournants historiques de la science politique américaine*, *Politix*, n°40, 1998, p. 11-13.

mathématique (la théorie des jeux, par exemple), ainsi qu'à la *psychologie politique* qui s'attache davantage à l'étude des états mentaux et recourt plus largement aux méthodes expérimentales.

En ce sens, dans l'univers américain, la science politique est cette branche des sciences sociales qui est spécialement dévolue à l'étude des phénomènes sociaux appelés politiques, par l'usage (adapté à ses objets spécifiques) des méthodes classiques des sciences sociales, dont les principaux types émanent de la sociologie, de l'économie, et de la psychologie, et, dans une mesure (nettement) moindre, des versants " sciences sociales " de la philosophie, de l'histoire ou du droit.

Dans le monde culturel français (auquel se rattache la Belgique francophone), si la science politique signifie aujourd'hui quelque chose de différent de la sociologie politique au plan épistémologique, ce n'est pas en référence à l'ensemble des sciences sociales (admises comme telles de façon dominante) qui ne se limite pas à la sociologie mais englobe aussi, surtout, l'économie et la psychologie. Si l'intitulé " la science politique " revêt aujourd'hui en France et en Belgique francophone un contenu lui aussi pluridisciplinaire, c'est en ce qu'il recouvre, en plus des approches sociologiques dominantes, deux ensembles particuliers d'approches désormais minoritaires : les approches *théoriques* et les approches *institutionnelles*, auxquels on doit ajouter des approches hybrides (" inter-intra-disciplinaires ") qui cherchent à articuler dans un cadre d'analyse propre des éléments qui ne proviennent pas d'un seul des trois types d'approches. Les approches théoriques et institutionnelles se distinguent des approches sociologiques en ce qu'elles se situent dans une rupture moindre avec la philosophie politique, le droit public et, dans une moindre mesure, l'histoire politique du temps présent.

Gardant le contact avec la philosophie politique, les approches théoriques sont les plus hétéroclites. Elles peuvent consister alternativement ou cumulativement en différentes " sous-approches ". Les approches " critiques " (néo-marxistes, féministes,...) renvoient à la conception d'une " science engagée ", qui part d'une appréciation normative de la réalité et vise à participer à sa transformation (ou à sa conservation) concrète. Les approches " théoriques " au sens restreint du terme recouvrent des approches que l'on peut distinguer selon deux sous-types. Le premier comprend des approches qui n'opèrent pas au travers de " cas d'étude " particuliers, situant leurs analyses directement à un niveau élevé de généralité et d'abstraction¹⁸. Le second englobe les approches qui ne comportent pas de phase " empirique " au sens que ce terme revêt dans sciences sociales " positivistes ", c'est-à-dire qu'elles n'impliquent pas la mise en œuvre de techniques spécifiques d'attestation de l'effectivité des phénomènes analysés et du degré de conformité à la réalité effective des interprétations produites à leur sujet. Enfin, les approches " doctrinales " appréhendent les phénomènes politiques essentiellement sous l'angle des fins sociales générales qu'ils servent ou disent servir, en décodant leur " rationalité ", leur " idée motrice ", le système philosophique.

Baignées à l'origine par une culture juridique, les approches institutionnelles ont longtemps été dominantes dans le paysage de la science politique en France ou en Belgique francophone et peuvent l'être encore dans certains

¹⁸ Elles traitent par exemple du libéralisme en général, sans le penser à partir du libéralisme tel qu'il est produit par tels acteurs politiques dans tels pays-témoins particuliers, durant telle période de temps, au travers de tels supports, etc.

de ses secteurs particuliers, comme les relations internationales ou les études européennes, par exemple (sous réserve d'un inventaire de leur état le plus actuel). Dans un sens historiquement premier, les approches institutionnelles se confondaient largement avec les approches juridiques des phénomènes politiques¹⁹. Celles-ci pouvaient avoir deux faces. Du côté normatif, on procédait à l'analyse, isolée ou comparée, des schémas institutionnels de droit public, et de leur logique d'ensemble, mais sans (nécessairement) "prendre parti" d'un point de vue "philosophique", sur le rapport de ces normes juridiques avec le bien commun. On recourait pour ce faire à une lecture "exégétique" des définitions des compétences, pouvoirs et procédures d'interaction établies "sur le papier" à propos des "organes du Pouvoir", dans leurs relations réciproques et dans leurs rapports au "reste de la société". Du côté factuel, on examinait l'"application" de ces schémas dans la réalité, (essentiellement) par la mesure de la distance des faits par rapport aux normes juridiques.

Au fur et à mesure que ce mode-là d'analyse des phénomènes politiques fut abandonné aux juristes publicistes par une science politique cherchant à se dégager du droit, la signification des approches institutionnelles allait se modifier. Dans un second sens, l'étiquette en est ainsi venue à désigner des approches dont le centre d'attention s'est déplacé des formes juridiquement prescrites d'action politique vers les formes d'action politique réelles. Seulement, celles-ci sont analysées d'une façon différente des approches sociologiques ou théoriques de science politique, selon une démarche qui tend davantage vers l'histoire politique du temps présent, quoiqu'elle travaille davantage dans l'immédiateté et qu'elle applique de façon moins systématique les techniques proprement historiennes de travail, à commencer par les méthodes de la critique historique. Pour être plus précis encore, et ceci n'a rien de péjoratif sous notre plume, la démarche des approches institutionnelles de science politique ne se distingue guère d'un journalisme politique qui serait dégagé des contraintes inhérentes au champ médiatique (en termes d'audimat, de lignes rédactionnelles, etc.).

Proches d'une chronique "éclairée" des événements, les approches dites institutionnelles ont en commun un goût pour la description minutieuse des phénomènes politiques (y compris généralement des cadres juridiques dans lesquels ils se situent : modes juridiques de "décision", dispositifs formels d'action publique...) et pour la restitution de leur enchaînement chronologique. Les approches institutionnelles sont cimentées également par une forte réserve à l'égard des bâtisses théoriques trop généralisantes et des édifices conceptuels trop massifs qui caractérisent habituellement tant les approches théoriques que sociologiques. Nécessitant un investissement élevé en temps de construction, ces élaborations abstraites sont soupçonnées de n'apporter qu'une plus-value de connaissance de portée réduite par rapport à la connaissance des phénomènes politiques que produisent les approches institutionnelles, selon des modes d'analyse qui ne cherchent pas spécialement à rompre avec le sens et le vocabulaire communs véhiculés dans le "monde politique". Les phénomènes analysés sont ceux qui se donnent à voir d'ordinaire comme (les plus directement) politiques : action des Etats, des organisations intergouvernementales, des personnes physiques ou institutionnelles qui occupent dans ces organisations publiques des fonctions suprêmes dites de législation (les représentants et les parlements) et d'exécution (les

¹⁹ P. FAVRE, *Histoire de la science politique*, op. cit., p. 15-17 et p. 33-34.

ministres et les ministères), voire des personnes privées agissant pour occuper et conserver ces fonctions (les partis politiques et leurs dirigeants et délégués).

2. Le terrain éclaté de la science politique

Dans la littérature politologique, il est très rare que l'on trouve une semblable description des grandes approches qui structurent la science politique²⁰. La raison tient à notre avis à un élément remarquable de l'histoire de la science politique, qui n'aide guère à son intelligibilité, à savoir que le développement de la science politique s'est effectué de façon très cloisonnée selon des " domaines d'étude spécialisés " qui ont rapidement acquis le rang de " sous-disciplines ", au sens de disciplines autonomes - elles-mêmes susceptibles d'être fragmentées en sous-objets spécialisés - dont l'addition forme la discipline générale. Ce qu'écrit Pierre Favre à propos de la science politique française nous semble valoir de façon générale : « *Une observation qu'on espère lucide de la 'discipline' (...) montre également combien le pavillon commun 'science politique' recouvre ce qui n'est pas même une confédération de sous-disciplines, mais une pluralité d'Etats indépendants qui ne se regroupent guère que de loin en loin sous l'égide d'une ONU parisienne (...) (et qui) communiquent en réalité peu entre eux.* »²¹.

Ce mouvement centrifuge fut si profond qu'il n'existe pratiquement pas aujourd'hui pour la science politique de manuels généraux présentant les grands paradigmes et les principaux courants théoriques (concurrents) de la discipline, comme cela est courant en sociologie ou en philosophie. Les principaux lieux de structuration des polémiques intellectuelles qui font la dynamique d'une discipline ne s'établissent pas au niveau de la science politique générale, mais bien à l'échelle de ces sous-disciplines particulières. Les paradigmes et courants théoriques s'y sont développés de façon singulière, selon une dynamique propre à chaque sous-discipline, sans souci de trouver des principes d'équivalence entre paradigmes et courants théoriques des différentes sous-disciplines²². Pour obscurcir encore un peu plus les choses, les sous-disciplines en question entretiennent, dans l'univers culturel français tout au moins, des rapports différenciés avec les trois grands types d'approche qui structurent la science politique et que l'on a présenté ci-dessus. Traditionnellement, en science politique, on est (était?) soit " interniste " soit " internationaliste ". Pratiquement dès sa naissance, la science politique s'est en effet séparée en deux grands territoires de recherche : la " science politique interne " et la " science politique internationale ".

La science politique interne a toujours revêtu la surface la plus importante dans les productions de recherche. Son terrain d'analyse porte sur l'espace politique d'un ou des Etats-nations occidentaux, en se subdivisant lui-même selon des objets d'étude particuliers : Etat et régimes politiques, administration publique, partis politiques et groupes d'intérêts, comportements électoraux... La " science politique internationale " comprend surtout les

²⁰ A titre d'exception, voir P. FAVRE, *Histoire de la science politique*, op. cit., p. 30-31.

²¹ P. FAVRE, *Retour à la question de l'objet ou faut-il disqualifier la notion de discipline?*, op. cit., p. 145-146.

²² Ainsi, par exemple, le courant dit réaliste des relations internationales n'a pas vraiment de pendant sur le plan de la " science politique interne ". La même remarque vaut sans doute pour le courant dit " fonctionnaliste " ou " intégrationniste " des études européennes qui ne correspond pas entièrement au courant homonyme des études politologiques internes. On pourrait tenir le même raisonnement à propos des différents courants dits " institutionnalistes " qui existent au sein de plusieurs sous-territoires de la science politique.

" relations internationales " au sens de l'étude des rapports des Etats entre eux, ainsi qu'avec les organisations internationales interétatiques (du type ONU, OTAN ou FMI) et plus récemment aussi avec les organisations non gouvernementales. La science politique internationale comprend aussi une autre subdivision, les " études régionales " (" *areas studies* ") qui portent sur la connaissance des espaces politiques des Etats non occidentaux (regroupés par régions géopolitiques : Amérique latine, Asie du Sud-Est, etc.).

A cette bipartition originelle entre science politique interne et internationale, se sont ajoutés par la suite deux nouveaux territoires, celui de " la politique comparée " qui porte sur la comparaison d'espaces politiques différents (et de ce qui s'y passe), et celui des " études (politologiques) européennes ", portant principalement sur le processus politique mis en oeuvre dans le cadre de l'actuelle Union européenne.

Parmi ces sous-disciplines, ou parmi les " sous-sous-disciplines " qu'elles abritent, certaines aspirent désormais à devenir à leur tour des disciplines à part entière, au même titre et sur le même pied que la science politique, participant ainsi du mouvement d'émiettement et de contestation des territoires disciplinaires institués qui concernent aussi d'autres sciences humaines telles que le droit ou la sociologie. De telles tendances indépendantistes sont discernables au sein des "relations internationales", des "études européennes", des "sciences administratives" ou des "études régionales" (dont les intitulés ne font pas référence à la science politique), de sorte que l'hypothèse d'une implosion à moyen terme de la science politique nous semble constituer une " menace réelle ", sans qu'il faille nécessairement envisager celle-ci sur le mode du regret.

Après avoir présenté ce qu'est la science politique de façon générale, nous allons maintenant effectuer le même exercice mais de façon moins abstraite, en essayant de montrer comment la science politique pourrait analyser le phénomène de la " Star Academy ".

II. La science politique à l'épreuve de la Star Academy

Avant même d'envisager les façons selon lesquelles la science politique pourrait traiter de la Star Academy, se pose la question de la pertinence de ce thème comme sujet de recherche en science politique. Le phénomène " Starac " ne se présente pas en effet comme un objet classique de recherche en science politique, au même titre que des phénomènes dont le caractère politique apparaît de façon plus marquée ou plus évidente, comme les attitudes et opinions politiques des citoyens ou les actions et positions produites par/dans le cadre des mouvements sociaux, des organisations sociales, des partis, des administrations publiques, du parlement ou du gouvernement.

1. Concevoir la Star Academy comme un objet politique

Avant d'être analysé éventuellement de telle ou de telle façon par telle ou telle approche de science politique, le thème de la Star Academy devrait d'abord être vu et reconnu comme *politique*, afin qu'il relève légitimement du domaine d'investigation de la science politique. Pour justifier intellectuellement qu'une analyse de science

politique soit menée à propos de la Star Academy, il faut pouvoir y déceler des dimensions politiques qui ne sautent *a priori* pas aux yeux (voir *infra*). Il faut pouvoir préciser par exemple en quoi ce phénomène a trait au Pouvoir ou dans quelle mesure il concerne de près ou de loin les activités destinées à assurer un ordre collectif officiel des conduites dans notre société.

Comme les liens entre la Star Academy et le terrain politique ne sont pas immédiats, " naturels ", directs, la probabilité est grande que les approches institutionnelles de science politique ne s'intéressent pas de leur propre chef à ce thème, ressenti d'emblée comme insuffisamment politique, car trop éloigné de la politique au sens ordinaire du terme. En revanche, les approches sociologiques qui ont aujourd'hui le vent en poupe dans la science politique française et belge francophone seraient davantage susceptibles de s'approprier cet objet, à l'instar de sujet comme " Cuisine, manières de table et politique ", " le football " ou " l'animal en politique ", pour reprendre les titres de dossiers ou d'ouvrages édités récemment par des revues ou des collections françaises de science politique²³.

Si elles ne marquent pas d'intérêt pour traiter de phénomènes comme celui de la Star Academy, c'est parce que les approches institutionnelles partent d'une vision implicite du politique qui tend à le circonscrire à une zone particulière de la société qui correspond à celle qui lui est aujourd'hui institutionnellement assignée (le " monde politique ", les " institutions politiques "), laquelle constituerait en propre le domaine d'investigation de la science politique. Au contraire, les approches sociologiques de science politique²⁴ partent souvent de l'hypothèse de la consubstantialité du politique et du social. Selon celle-ci, tout phénomène social est susceptible *a priori* de receler une dose de politique, de contenir un lien, manifeste ou latent mais effectif, avec l'ordre politique de la société.

Dans cette vision dite non " réifiée " du politique, il y a du politique qui circule dans tous les espaces sociaux et pas seulement dans l'aire sociale qui se présente à un moment donné comme spécialement ou essentiellement politique dans une société. A partir du moment où l'on prête au politique un caractère fluide, diffus qui ne le limite pas exclusivement à un domaine particulier d'activités sociales, tout phénomène social est susceptible d'être retenu, ou plutôt *construit*, comme objet d'une recherche en science politique menée dans une approche de type sociologique.

On s'en rend compte, constituer la Star Academy en objet politique implique déjà de la part du politologue de fournir un premier travail intellectuel, situé avant même la recherche " en elle-même ", consistant à envisager le phénomène en question selon d'autres catégories et optiques que celles qui sont dominantes dans la vie ordinaire, dans le sens commun. Dans une veine conforme aux développements contemporains de la sociologie, ce travail intellectuel de décentrement gagnerait à s'accompagner d'un travail de retour sur soi-même, d'introspection,

²³ *Revue française de science politique*, vol. 48, n°3-4, 1998; *Pouvoirs*, n°101, 2002; P. BACOT *et al.*, *L'animal en politique*, Paris, L'Harmattan (Logiques politiques), 2003.

²⁴ Cela peut aussi être le cas des approches théoriques. Pour la facilité du propos, et parce qu'elles sont aujourd'hui dominantes dans l'univers de la science politique en Belgique francophone, nous n'évoquerons plus dans la suite de notre propos que les seules approches sociologiques.

destiné à rendre conscient et explicite son " rapport à l'objet ", la façon dont le chercheur réagit spontanément devant son objet et ce qui pourrait expliquer qu'il en est ainsi.

De ce point de vue, nous avons été frappés par nos propres réactions spontanées devant la vision d'une cassette de l'émission (française) de Star Academy : rires, hochements de tête réprobateurs, haussements de sourcils, remarques ironiques lancées à la cantonade, frissons au moment des votes, cœur serré devant la peine d'une candidate recalée... Autant de réactions que nous n'éprouvons pas ou plus ou si peu ou alors exceptionnellement (face à des discours politiques racistes par exemple), lorsque nous sommes confrontés à des objets politiques plus traditionnels tels que des discours émanant de représentants politiques (en tout cas des partis dits " démocratiques " dotés d'une représentation parlementaire). Aussi creux ou éloignés de nos opinions soient-ils, nous sommes enclins à les recevoir, même dans la vie courante, " non professionnelle ", de manière distante, sereine, en étant volontiers tentés de les connecter, directement et de façon spontanée, à nos cadres d'analyse théoriques habituels qui nous poussent à les interpréter ou les expliquer " sans jugements de valeurs ", plutôt qu'à les stigmatiser, les dénoncer ou les soumettre à contre-argumentation. Cela doit être quelque chose de ce genre que Bourdieu désignait par *habitus* professionnel.

Il pourrait y avoir grand intérêt à ce que tout politologue pense le rapport à ses objets, même, et surtout d'ailleurs, lorsqu'ils figurent parmi les plus traditionnels, sur le mode de la prise de conscience réflexive du rapport du chercheur à la Star Academy. L'intérêt pour le politologue serait précisément d'être capable de cerner quelle est la signification immédiate que revêt son objet de recherche dans sa trajectoire et son contexte actuel de vie, afin justement que ce rapport particulier à l'objet ne vienne pas insidieusement biaiser l'analyse à prétention objective qu'il entend produire sur son objet. Est-ce que l'objet dont le politologue va traiter représente la même chose pour lui-même, son conjoint, ses enfants, ses amis, ses collègues? Les différences de point de vue sont-elles sensibles (au double sens du terme)? ...

Ce genre d'interrogations amène le politologue à réfléchir au changement (éventuel) de registre qu'implique en principe la vocation de la science politique à produire une analyse dans le respect de la neutralité axiologique, " non engagée ". Face à un phénomène inhabituel pour lui comme " Star Ac ", le politologue est davantage poussé à s'interroger sur la dimension éthique sous-jacente à son analyse, à se poser la question de la pertinence sociale de développer son analyse sur le registre, naturel pour la science politique, de l'" explication objective ". Est-ce que, vu la " gravité " du phénomène, il ne devrait pas cette fois développer son analyse dans le cadre d'un discours de dénonciation qui ne lui est *a priori* pas familier; mais qui est très répandu dans les milieux intellectuels, s'agissant de la Star Academy? Ou bien ne devrait-il pas songer à inclure nécessairement dans sa recherche, malgré son éventuelle répulsion initiale ou de principe, un moment d' " empathie subjective " avec ceux qui donnent de la superficie sociale au phénomène analysé (dans ce cas-ci, les *afficionados* de la Star Academy)? Si cela pourrait lui permettre de mieux comprendre comment il se fait que " ça marche ", que ce

phénomène attire et séduit des segments importants de la population²⁵, c'est au risque de produire une analyse qui peut être taxée d' " objectivement complice ".

Nous pensons en tous les cas que la science politique gagnerait en scientificité à poser systématiquement ce genre de questions avant une recherche et à ne pas le faire seulement lorsqu'elle est confrontée à des phénomènes politiques " anormaux " ou " sensibles " comme les partis d'extrême-droite ou les mouvements terroristes.

Une fois ce premier, et fondamental, rapport à l'objet établi, plusieurs entrées peuvent être utilisées par une recherche de science politique pour analyser la Star Academy dans ses dimensions politiques. Nous proposons d'en examiner quatre, à titre d'exemples, sans souci d'exhaustivité. Il s'agit du rapport des « académiciens » (**soit les participants à l'émission**) au politique, du rapport des acteurs politiques à la Star Academy, du mode de régulation publique de la Star Academy, et de la forme " politique " que reflète la Star Academy.

2. Analyser le rapport au politique des académiciens

Produire une analyse du rapport des académiciens au politique consisterait à déterminer à quelle distance ils se situent du monde politique ou de la chose publique.

Pour réaliser cela, une première manière de faire peut consister à recueillir et analyser l'*opinion* des académiciens, par des techniques classiques telles que les enquêtes par sondages (questionnaires basés sur des questions fermées ou semi-ouvertes, des échelles d'attitude, etc.), du côté des techniques quantitatives, et les enquêtes par entretiens (semi-directifs, par exemple), du côté des techniques qualitatives.

Du côté du rapport au monde politique (notion qu'il conviendrait au préalable de définir), le sondage ou l'entretien porterait sur la détermination d'une variable telle que le niveau d'intérêt pour la politique. Cette variable pourrait être construite à partir de réponses données à un ensemble de questions telles que : êtes-vous membres d'un parti, d'une organisation sociale ou d'un mouvement social? Votez-vous? Combien de fois par mois assistez-vous à une réunion/manifestation d'un parti ou d'une organisation sociale? Combien de fois par semaine lisez-vous un article/une rubrique des pages politiques des journaux? Pourriez-vous citer les membres actuels de telles fonctions politiques?...

Du côté du rapport à la chose publique (notion qu'il conviendrait également au préalable de définir, notamment dans ce qui la distingue de la notion de " monde politique "), le sondage ou l'entretien porterait sur la détermination d'une variable telle que la culture politique. Cette variable pourrait être construite à partir de réponses données à un ensemble de questions telles que : qu'est-ce que la politique? Dans quelle mesure (allant de 1 à 5) les phénomènes suivants relèvent-ils d'une intervention publique : la procréation, l'éducation, la production économique, la protection sociale? Considérez-vous que le citoyen (ou l'habitant) doit être davantage

²⁵ Voir dans cette perspective les propos du sociologue Jean-Claude KAUFFMAN, « Peut-on tout montrer à la télévision : Voyeurisme ou mutation anthropologique? », *Le Monde*, 11 mai 2001.

associé à la gestion des affaires publiques ou l'habitant, à celles de son quartier?, Etes-vous plus ou moins favorable (selon une échelle allant de 1 à 5) à la poursuite de l'intégration de l'Union européenne, à la réduction des cotisations patronales sur les bas salaires, à l'instauration des peines incompressibles ?...

Sur la base des réponses enregistrées par rapport aux deux variables recherchées, des types pourront être dégagés et rapportés par exemple à un échantillon général ou particulier (les " jeunes ", par exemple) représentatif de l'ensemble de la population et soumis aux mêmes techniques de questionnement. Les sondages et entretiens devront alors inclure des questions susceptibles de collecter des éléments permettant de cerner les caractéristiques sociales (âge, sexe, niveau d'études, origine géographique, familiale...) et les trajectoires de vie (types d'études, d'emploi, de ménage, d'affiliation associative... vécus à différents moments de la vie) des personnes interrogées. L'objectif est de rapporter à des facteurs sociaux généraux les liens différenciés que les académiciens (dans leur ensemble ou certains sous-groupes) entretiennent avec le politique pour mettre au jour des " corrélations significatives " que ce soit de manière statistique ou heuristique.

Le même type d'enquête peut être menée à l'égard de ceux qui regardent ou de ceux qui disent apprécier les émissions de la Star Academy.

Une deuxième manière, moins conventionnelle, d'analyser le rapport des académiciens au politique peut consister à étudier les *pratiques*, les comportements réels qui se déploient au sein de la Star Academy. Il s'agirait plus précisément de débusquer, et analyser, le type - et le volume - d'*échanges politiques* qui pourraient se produire lors des conversations des académiciens, entre eux ou avec des membres de l'équipe de production ou avec les proches situés physiquement à l'extérieur de la Star Academy, lors d'entretiens téléphoniques. Ces échanges politiques pourraient être ou non intégrés dans les séquences télévisées, filmés ou non, ce qui impliquerait non seulement un travail de vision des cassettes de l'émission mais aussi de l'ensemble des archives filmées (si elles sont conservées et mises à disposition), voire une observation de type ethnographique dans l'enceinte même de la Star Academy (requerrant vraisemblablement une autorisation de la part des producteurs), ou encore un travail par recoupement de témoignages²⁶.

Dans une approche large, " non figée ", du politique, l'idée pourrait être de ne pas limiter l'investigation au politique entendu au sens institutionnel (les élections, les partis etc.) mais d'étendre la focale de l'analyse à un politique élargi à un ordre social idéal à atteindre, en termes par exemple de rapports hommes-femmes, de distribution du pouvoir et de l'autorité dans la société, de stratification sociale (sa nature et son degré d'acceptation), de la dialectique exclusion/inclusion sociale (en travaillant sur les motifs de justification de l'élimination des candidats " exclus ", par exemple)... sur un terrain dès lors de plus en plus proche de celui de la sociologie générale.

²⁶ Par exemple, une fois " sortis ", les participants de *Loft Story* ont fait part de paroles et de commentaires qu'ils avaient échangés dans la zone non filmée à propos de Jean-Marie Le Pen, suite à son accession au deuxième tour des élections présidentielles en France qui avaient lieu au même moment.

Une dernière manière d'aborder le rapport au politique des académiciens pourrait consister à étudier l'impact des émissions de la Star Academy sur la (dé)politisation tant des académiciens que des spectateurs, dès lors que l'on admet que la mise en scène liée à ce genre d'émission est pensée pour obliger les participants (et les spectateurs) à se concentrer sur une seule activité sociale²⁷ : progresser dans l'apprentissage du métier de chanteur, dans un contexte de concurrence dans lequel le " moins bon " est éliminé à intervalle régulier. Des indicateurs de (dé)politisation devraient être au préalable méticuleusement choisis afin de valider la thèse largement répandue dans le monde intellectuel selon laquelle ce genre de dispositifs télévisuels accélèrent - et structurent - le processus de dépolitisation de la jeunesse (participante et spectatrice), en participant à son désintéressement de la chose publique sinon à son abrutissement mental pur et simple.

3. Analyser le rapport des acteurs politiques à la Star Academy

D'un point de vue politologique, il peut être intéressant d'analyser, à côté du rapport au politique des académiciens ou des *afficionados* de la Star Academy, le rapport que le politique entretient avec la Star Academy. Il s'agit cette fois d'aller du politique au social, et non plus du social au politique comme dans le premier axe de recherche proposé. Ce rapport du politique au social peut s'établir soit sur le terrain de la représentation sociale, ce dont nous allons traiter dans ce deuxième axe de recherche, soit sur le terrain de la régulation sociale, ce dont nous traiterons dans le troisième axe de recherche.

L'idée qui se trouve à la base de cette deuxième entrée politologique pour aborder la Star Academy consiste à mesurer le degré et la nature de la *représentativité* sociale des acteurs politiques, qu'il s'agisse de personnes impliquées dans des organisations politiques institutionnelles (cadres, dirigeants, militants, adhérents de partis politiques, conseillers de cabinets ministériels, hauts fonctionnaires) ou non institutionnelles (syndicats, ONG, collectifs...). L'une des manières de s'y prendre à cette fin consisterait par exemple à établir le degré de proximité qui existe entre les représentations sociales des acteurs politiques, pris dans leur ensemble ou en les distinguant entre eux, avec les manières de voir le monde et d'apprécier les phénomènes sociaux des citoyens, qu'il s'agisse du citoyen *lambda* ou de telles ou telles catégories sociales particulières. L'objectif consiste à observer le degré de correspondance relative qu'il y a entre les manières de voir – un phénomène social particulier, qui est de surcroît dans ce cas considéré *a priori* comme " non politique " (la Star Academy) – qui sont produites dans le monde politique et les manières de voir qui circulent dans (le reste de) la société. Le but de la comparaison est de saisir dans quelle mesure les/certains acteurs politiques ont une vision différente des choses, du monde en général ou de tel phénomène social en particulier, par rapport à celle des citoyens dans leur ensemble ou de telle ou telle catégorie sociale.

Les techniques qui pourraient être utilisées à cette fin seraient sensiblement identiques à celles évoquées dans le premier axe de recherche pour recueillir et analyser l'opinion des académiciens ou des spectateurs de la Star

²⁷ Décorateur de Loft Story, Miguel Hernanda l'exprime bien : « (...) il y a très peu d'accessoires qui détourneraient les participants de l'attention qu'ils doivent se porter. Tout est fait pour qu'ils s'occupent les uns des autres, se découvrent et réagissent à cette situation de huis clos ». *Le Figaro*, 11 mai 2001 (repris dans un texte diffusé sur internet, écrit par Jean-Christophe ROYOUNX, intitulé « Des écran-miroirs »).

Academy. Les questions soumises, par le biais de questionnaires plus ou moins fermés ou d'entretiens plus ou moins directifs, pourraient être de deux ordres. Un premier ensemble consisterait par exemple à demander aux acteurs politiques s'ils regardent ou non les émissions relatives à la Star Academy, à quelle fréquence, s'ils les apprécient, et le cas échéant, ce qu'ils y apprécient. A cette fin, on veillerait à les interroger de manière directe, mais également de façon " détournée ", pour contrôler la " sincérité " de leurs réponses aux questions directes, en intégrant par exemple une question du type " apprécieriez-vous que votre enfant participe à cette émission? ". L'autre ensemble de questions pourra être " plus politique " et porter sur le degré et la nature de l'intervention des pouvoirs publics dans la production de la Star Academy : estimez-vous que les pouvoirs publics doivent intervenir dans l'organisation de la Star Academy et la diffusion des émissions télévisées dont elle fait l'objet? Si oui, est-ce une intervention normative (par le biais d'une réglementation de quelle nature? visant quels buts?), financière (subside ou sanction?, de l'ordre de quel montant?...), produite par quel pouvoir public?...

Une manière un peu originale d'analyser les réponses obtenues auprès des acteurs politiques et des citoyens serait de les rapporter à des axes classiques de distinction politique. Evoquons-en deux à titre d'exemple. L'axe libéral/autoritaire d'abord, qui oppose sur le plan philosophique (du contenu interne d'une pensée politique) une position ouverte et tolérante au plan moral et des modes de vie à une attitude dirigiste ou normative en la matière. L'axe populaire/élitaire ensuite, qui oppose sur un plan sociologique les tenants d'idées qui sont partagées par une majorité de la population aux partisans de conceptions qui ne sont diffusées que dans un cercle social restreint, par hypothèse, situé dans les " couches supérieures " de la société.

4. Analyser la régulation publique de la Star Academy

Le rapport du politique à la Star Academy peut aussi être examiné sous l'angle de la régulation sociale dont ce phénomène fait ou doit faire l'objet. La régulation sociale dont il est question ici n'est pas seulement celle qui doit exister selon les réponses données par les acteurs politiques et les citoyens aux questions " politiques " que l'on vient d'évoquer dans l'axe de recherche précédent. Il s'agit aussi de la régulation sociale effective, réelle. Par régulation sociale, on peut entendre deux choses liées, mais qui méritent d'être conceptuellement distinguées : d'une part, la *régulation publique*, c'est-à-dire l'action (juridique ou administrative) mise en oeuvre par un pouvoir public en vue de provoquer certains effets dans les comportements qui se produisent dans un espace social ou territorial donné, d'autre part, l'*ordre social effectif* auquel entend aboutir cette régulation publique et auquel elle n'aboutit pas nécessairement, par manque d' " efficacité " ou parce qu'elle rencontre des résistances.

Un regard politologique pourrait ainsi s'intéresser à la façon dont la réalisation effective de la Star Academy est touchée par l'action de pouvoirs publics et s'en trouve éventuellement modifiée par rapport aux projets d'origine. La question peut bien sûr revêtir une coloration juridique : quelles sont les règles juridiques qui s'appliquent ou devraient s'appliquer? Dans quelle mesure sont-elles justement respectées? Quelles sont les instances administratives ou judiciaires qui peuvent être amenées à les faire respecter ou qui ont effectivement agi pour les faire respecter, de quelle manière, avec quel impact?...

Dans une veine plus politologique, centrée sur l'action effective, ses causes et ses mobiles, il s'agirait de se demander comment se sont positionnés une série d'acteurs politiques dont l'action pouvait, dans le cadre de leurs habilitations de pouvoir, porter sur l'organisation de la Star Academy, et de savoir, si action il y a eu, comment elle s'est déroulée et avec quel impact. On peut ainsi chercher à savoir selon quelles modalités le pouvoir provincial a mis à disposition de la Star Academy les bâtiments du domaine provincial d'Hélécine pour les éliminatoires? Est-ce que le Ministère fédéral de l'emploi et du travail a demandé une enquête sur les conditions d' " emploi " des académiciens (l'inspection du travail a-t-elle été sur place)? Comment le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a-t-il examiné le dossier, à quel moment, en formulant quels avis, avec quels débats internes opposant quels types d'opinions, émises par les représentants nommés par quels partis, avec quelle réception de la part des organisateurs de la Star Academy?...

En renversant la perspective et dans une veine cette fois plus sociologique, une recherche politologique pourra également essayer de cerner dans quelle mesure les prescrits réglementaires et les injonctions éventuelles de la part des pouvoirs publics ont été pris en compte par les producteurs et les diffuseurs de la Star Academy voire intégrés dans leur pratique effective. Comment ont-ils géré des aspects potentiellement problématiques du déroulement de la Star Academy au regard de règles juridiques par exemple en matière de bonnes mœurs ou de publicité commerciale à la télévision?

Une autre interrogation pourra consister à se demander si des acteurs sociaux (les académies " classiques " de musique par exemple) se sont mobilisés pour appeler les pouvoirs publics à intervenir, et si oui, quand, lesquels, par quels biais (directement ou bien par un courrier à la presse...), à l'appui de quel type d'intervention, fondée ou non sur quelle règle juridique, avec quel accueil de la part des pouvoirs publics et quel impact " final " sur le déroulement de la Star Academy. Finalement quel rôle reconnu au politique l'ensemble de ces (non) réactions traduisent-elles? Un politique strictement limité à une zone d'intervention particulière et prédéfinie dans la société, ou un politique auquel est assigné un rôle de garant de l'ordre collectif général (souhaitable) dans une société.

Les techniques utilisées pour réaliser cet axe-ci de recherche pourraient aller de l'entretien mené avec des " informateurs " ou des acteurs de cette histoire jusqu'à l'étude des archives officielles des pouvoirs publics ou des archives privées des producteurs de la Star Academy ou d'autres acteurs sociaux impliqués.

5. Analyser la Star Academy comme " forme " politique

Enfin, selon un quatrième axe de recherche, inspiré de la montée en puissance des approches anthropologiques en science politique, l'interrogation ne porte plus, comme il en a été question dans les trois axes précédents, sur les rapports réciproques entre un phénomène social, Star Academy, et un ordre politique posé comme plus ou moins extérieur à lui. La Star Academy est envisagée ici dans sa dimension " intrinsèquement " politique, comme une *forme politique* susceptible de valoir comme miroir permettant de réfléchir les phénomènes

" politiques " de façon originale, en prenant la mesure de ce qui différencie, mais aussi, surtout, de ce qui rapproche des phénomènes politiques traditionnels de la façon dont se déroule la Star Academy vue comme forme politique.

Prenons l'exemple de l'épreuve de la sélection/nomination parmi un ensemble de candidats concurrents. Une telle épreuve existe également dans le domaine politique. Dans la Star Academy, sauf pour la finale, l'épreuve combine, dans un ordre d'importance décroissante (ou croissante si l'on se focalise sur l'élimination plutôt que sur la nomination), trois registres de nomination également présents dans la vie politique démocratique. Premièrement, la nomination par les compétents initiés, les " professeurs " qui exposent leur verdict à la manière d'un jury. Deuxièmement, la nomination par les profanes, lorsque les spectateurs votent par SMS. Troisièmement, la nomination/cooptation par les pairs " déjà nommés " qui votent un à un pour savoir lequel des candidats en balance " sauver ".

Quelles sont les bases communes et différentes de jugements qui soutiennent ces modes d'élection qui diffèrent entre eux par la catégorie des votants aussi bien que par le titre au nom duquel ils sont appelés à voter? Faut-il de ce point de vue assimiler le citoyen-électeur à un profane car il n'a pas vécu la même expérience formative (à la vie politique) ou bien à un pair, car la démocratie représentative repose sur le principe de l'équivalence des opinions politiques des citoyens, appelés chacun dans la même mesure d'une (seule) voix à participer à la nomination des élus ?

Dans quels pans de la vie politique peut-on repérer des épreuves de sélection similaires, et justement, similaires en quoi? N'assiste-t-on pas à une évolution vers ce genre de nomination avec des propositions comme celle de l'élection directe des bourgmestres en Belgique, par exemple? Est-ce que ce type de vote, " sans liste ", ne favorise-t-il pas des tendances plébiscitaires? Qu'est-ce qui motive les spectateurs à voter ou à ne pas voter? Et dans ce cas, dans quelle mesure le sentiment que " tout est déjà joué d'avance " - voire " convenu d'avance " dans le cas de la finale de l'édition française 2002 – intervient-il? On peut aussi se poser la question de savoir si le médium du vote a un impact sur le contenu du vote lui-même ou sur le fondement sur lequel il se décide? Il n'est pas inutile de rappeler à cet égard que le vote par SMS a été récemment expérimenté lors d'élections politiques dans des pays anglo-saxons.

Une autre manière de saisir la Star Academy comme forme politique consiste à poser la question de l'impact que la relation télévisée d'une activité produit sur le déroulement réel de l'activité elle-même. Tout comme la vie à la Star Academy, la vie politique démocratique est aussi confrontée à ces dispositifs de sélection télévisuelle qui en réduisent la relation aux " meilleurs moments ", d'une durée infiniment réduite (cf. un extrait d'un débat parlementaire au journal télévisé). De même, la pratique politique est également soumise à ces dispositifs de mise en scène formatée d'une partie minime (en minutes) des activités qui la constituent, partie qui est spécialement et uniquement construite pour les " besoins " de la transmission télévisée (cf. les " émissions politiques ", typiquement feue " L'heure de vérité " ou " 100 minutes pour convaincre " sur France 2).

A cet égard, on peut s'interroger sur ce qui assure le caractère spectaculaire à la " prestation " télévisée des académiciens comme des " politiciens ". On pense à des ingrédients comme les critères de sélection des candidats retenus pour s'affronter sur le plateau, la manière dont les candidats sont mis en confrontation directe avec la critique, la façon dont la qualité de leur prestation – ou de leurs activités au travers de leur prestation – est jugée par le public, notamment au travers de votes ou d'expressions d'une opinion à l'issue de la prestation. On peut se demander quels sont les effets que produisent ces éléments sur la pratique même des politiques et sur les représentations qu'en ont les spectateurs. Une attention particulière pourrait être accordée de ce point de vue à la mise en avant de l'intimité, plus ou moins fortement suggérée par ces dispositifs de mise en scène (cf. l'émission " Vivement dimanche " sur France 2). C'est donc à un approfondissement de la compréhension de la dimension de " spectacle " de la politique contemporaine qu'invite à réfléchir le miroir que constitue sous cet angle la Star Academy prise comme une forme politique.

6. En guise de conclusion

Si le sujet Star Academy ne fait pas directement sens pour la science politique, en particulier pour ses approches institutionnelles, en faisant appel à notre " imagination politologique ", nous avons dégagé un large éventail d'angles d'attaque possibles pour analyser ce phénomène d'un point de vue politologique. La première étape d'une telle analyse passe nécessairement par la démonstration du caractère (aussi) politique du phénomène en question, puisque celui-ci n'apparaît pas d'ordinaire comme tel. De ce point de vue, l'information qui nous est parvenue des Etats-Unis de l'existence d'un projet d'une " Politique Academy " devrait aider, surtout s'il se réalise, à convaincre les politologues rétifs de la pertinence possible de l'objet Star Academy pour la science politique, même si celle-ci a pris l'habitude de travailler sur des objets plus directement politiques.

Bibliographie

BAUDOUIN J., *Introduction à la sociologie politique*, Paris, Seuil (Points. Essais), 1998.

BAUDOUIN J., *Introduction à la science politique*, 6^{ème} éd., Paris, Dalloz (Mémentos), 2000,

BLONDIAU L., *Les tournants historiques de la science politique américaine*, *Politix*, n°40, 1998, p. 7-38.

BRAUD PH., *La science politique*, Paris, PUF (Que sais-je?, n°909), 8^{ème} éd., 2001.

DENQUIN J.-M., *Introduction à la science politique*, 2^{ème} éd., Paris, Hachette (Les Fondamentaux), 2001.

DUVERGER M., *Sociologie politique*, Paris, PUF, 1966.

FAVRE P., *Histoire de la science politique*, dans M. GRAWITZ, J. LECA (sous la direction), *Traité de science politique*, Tome 1, Paris, PUF, 1985, chap. 1.

FAVRE P., *Retour à la question de l'objet ou faut-il disqualifier la notion de discipline?*, *Politix*, n°29, 1995, p. 141-157.

GAÏTI B., *Parler en politiste de la vie politique. Entre chronique et concept*, dans P. FAVRE et J.-B. LEGRASSE (sous la direction), *Enseigner la science politique*, *op. cit.*, p. 175-201.

GUILLOT PH., *Introduction à la sociologie politique*, Paris, Colin (Cursus), 1998.

LAGROYE J., *Sociologie politique*, 3^{ème} éd., Paris, Presses de sciences po et Dalloz, 1997.

PORTELLI H., *Parler en politiste de la vie politique. Les défis d'un enseignement*, dans P. FAVRE et J.-B. LEGRAVE (sous la direction), *Enseigner la science politique*, op. cit., p. 147-165.

SEILER D. L., *La gouvernance : mirage de la théorie normative en science politique*, dans C. GOBIN, B. RIHOUX (sous la direction), *La démocratie dans tous ses états*, Louvain-la-Neuve, Académia-Bruylant (Science politique), 2000, p. 61-64.

VOUTAT B., *Les objets de la science politique. Réflexions sur une discipline sans objet*, dans L. SFEZ (sous la direction), *Science politique et interdisciplinarité*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, p. 55-76.